



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois de Mars, à 18H, les membres du Conseil Municipal de Vineuil, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PONCET, doyen de l'assemblée.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 29

Date de convocation : 24.03.2014

Présents : M. FROMET, Mme ROUSSELET, M. MARY, Mme NAVARD, M. GORGE, Mme RIQUELME, M. PONCET, Mme BORET, M. BILLAULT, Mme LORENZO, M. LEROUX, Mme FLEURY, M. MESSENGER, Mme BADOINOT, Mme CARS, M. BRUNET, Mme REMAY, M. FORNASARI, Mme AZOUG, M. REBIFFE, Mme PREVOST, Mme FHIMA, M. FROUIN, M. ROUSSIN, Mme HERVY, M. VERHELST, Mme FLAMENT, M. DEDET, M. SARRADIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance désigné en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme AZOUG.



Quorum :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Appel des conseillers municipaux nouvellement élus par le Maire sortant, M. MARY.

Installation des nouveaux élus par le Maire sortant, M. MARY.

La présidence du conseil revient au doyen d'âge, M. PONCET.

ELECTION DU MAIRE

2014 / 14 : Délibération du conseil municipal procédant à l'élection du Maire

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PONCET, doyen de l'assemblée, procède à l'élection du Maire :

M. PONCET ouvre la séance et lit les textes règlementaires relatifs à la mise en place d'un nouveau conseil municipal.

Premier tour de scrutin : chaque conseiller est appelé pour mettre son bulletin dans l'urne.
A l'issue du vote, il a été trouvé 29 bulletins, 22 bulletins pour M. FROMET et 7 bulletins "blancs".

M. FROMET est ainsi élu Maire de la commune de Vineuil à compter de cet instant.

Le Maire, M. FROMET donne sa première allocution d'investiture :

« Mesdames, Messieurs,

Je veux vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner, j'en mesure toute la responsabilité comme je mesure l'intensité de ce moment.

Je ne saurais taire l'émotion profonde, qui est la mienne aujourd'hui, alors que vous me faites l'honneur d'accéder à la mission de Maire.

Je souhaite aussi exprimer ma gratitude, mon profond respect, à mon prédécesseur Christian Mary.

De ces 6 années passées à ses côtés, j'ai appris ce qu'il faut de dévouement, de travail et d'attachement à sa commune et à ses habitants pour être un Maire hors du commun. Au-delà du sens politique remarquable dont tu as toujours fait preuve, au-delà de l'ambition que tu as portée, non pas pour toi-même, mais pour notre commune, c'est ce lien indéfectible que tu as su créer et maintenir tout ce mandat avec les Vinoliens, qui ont fait de toi, Christian, un Maire auquel, finalement, il n'est pas si aisé de succéder.

En cet instant, je veux également réunir dans un même hommage, tous ceux qui nous ont précédés et qui ont fait de Vineuil la ville qu'elle est aujourd'hui.

Remerciements aux colistiers pour leur confiance et leur engagement tout au long de cette campagne.

Remerciements aux électeurs qui nous ont apporté notre pleine légitimité.

Remerciements à la population qui, depuis une semaine, me témoigne des marques de sympathie y compris quand elle a voté pour l'autre candidat.

Aujourd'hui le temps de l'élection est passé. Je ne veux pas m'étendre sur l'âpreté des conditions dans lesquelles s'est menée cette campagne qui n'a pas toujours été à la hauteur de l'enjeu démocratique.

Mes chers collègues,

C'est avec beaucoup d'humilité, de détermination et de sérénité que j'aborde mes nouvelles fonctions, tout en mesurant la responsabilité qui est désormais la mienne.

Au moment où un nouveau conseil municipal se met en place, je souhaite que les débats soient positifs dans le respect de l'opinion de chacun.

Le pluralisme, la confrontation des idées, l'expression de convictions distinctes animeront probablement nos débats au cours des 6 années à venir. Tant mieux ! Pourvu qu'ils soient dignes, respectueux, utiles à l'action de la ville.

C'est ainsi que je conçois la démocratie dans notre assemblée : parfois passionnée, parce que passionnante, et surtout constructive parce qu'elle détermine la qualité de la vie de nos concitoyens.

La crise que nous traversons, crise économique, crise sociale, crise même sociétale, impacte de proche en proche une collectivité comme la nôtre.

Nous ne pouvons être un îlot de tranquillité dans un océan de turbulence par simple proclamation.

Les causes de cette crise globale que nous traversons dépassent largement le cadre d'action d'une commune, d'une agglomération et même d'une région.

Mais ses conséquences, donc les mesures de réparation, nous incombent, souvent au-delà même des compétences traditionnelles d'une commune.

Nous devons par exemple, à notre échelle, renforcer l'indispensable justice sociale, seul rempart contre une possible errance de la société bien plus grave encore.

C'est pourquoi, le bien être des Vinoliens passe d'abord par la qualité de leur cadre de vie, et imposent une perpétuelle adaptation de nos politiques publiques au service du vivre-ensemble.

Toutes nos décisions, nos actions, nos choix vont se faire dans l'intérêt de la population, ce que j'ai énoncé durant la campagne et que je revendique aujourd'hui haut et fort.

Cette mandature sera placée sous le signe du dialogue et de l'échange :

- échange entre membres d'une équipe municipale, diverse mais unie dans son engagement en faveur de l'intérêt public,
- dialogue institutionnel avec tous les acteurs impliqués dans le quotidien de cette ville et de son territoire,
- échange avec les citoyens, les associations, les commerçants, les jeunes, les usagers de nos services publics.

Que notre équipe municipale continue le travail collectivement, que chaque individualité continue d'enrichir notre groupe pour que notre travail au service des Vinoliens leur ressemble et réponde pleinement à leurs attentes.

Ma volonté de mettre en œuvre tous les éléments du projet approuvé par le suffrage universel, s'accompagne d'une détermination très forte : celle de fédérer les énergies, de dépasser autant que faire se peut les considérations politiciennes qui bloquent, qui divisent, qui stérilisent l'action.

A tous les membres de l'administration, je veux leur dire ma confiance dans leur compétence, leur savoir-faire et leur dévouement.

Enfin, pour conclure, je veux dire à l'ensemble de cette assemblée, et au-delà à l'ensemble des Vinoliens, que je serai toujours disponible et à l'écoute, à la fois sur le terrain et dans l'approfondissement de notre projet politique. J'assumerai ma fonction dans la loyauté la plus totale à l'égard de chacun, en faisant tout pour être à la hauteur d'une ambition, celle de garder le cap d'un dessein porté sur le mandat écoulé, celui d'une commune périurbaine à taille humaine où il fait bon vivre.

Dès demain matin, la nouvelle équipe se mettra à l'ouvrage. La continuité des pouvoirs publics sera ainsi assurée. Les adjoints au maire et des conseillers de la majorité recevront dès la semaine prochaine leurs délégations et responsabilités précises qui seront immédiatement rendues publiques. C'est dès maintenant que le projet présenté aux Vinoliens sera mis en œuvre.

Ce conseil municipal doit être au service de tous. C'est cela ma conception de la République et nous la partageons, je pense, tous, autour de cette table. Faisons en sorte, ensemble, que cette page qui s'ouvre soit belle et à l'honneur de Vineuil et de son avenir.

Je vous remercie. »

François Fromet

ELECTION DES ADJOINTS

2014 / 15 : Détermination du nombre des adjoints

Le Maire nouvellement élu, a proposé au conseil, l'élection sur liste paritaire, du nombre d'adjoints qui lui est nécessaire pour mener la politique pour laquelle il a été élu, à savoir sept adjoints.

Après délibération, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal approuve le nombre de sept adjoints.

2014 / 16 : Délibération du conseil municipal procédant à l'élection des adjoints

Il est procédé, sous la présidence de M. FROMET élu maire, à l'élection de sept adjoints, dont voici les noms :

Mme Audrey ROUSSELET, 1^{er} adjoint.

M. Christian MARY, 2^{ème} adjoint.

M. Claude GORGE, 3^{ème} adjoint.

Mme Laurence RIQUELME, 4^{ème} adjoint.

M. Jean PONCET, 5^{ème} adjoint.

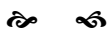
Mme Ginette BORET, 6^{ème} adjoint.

M. Michel BILLAULT, 7^{ème} adjoint.

Premier tour de scrutin : chaque conseiller est appelé pour mettre dans l'urne son bulletin.

A l'issue du vote, il a été trouvé 29 bulletins, 19 bulletins pour la liste Rousselet, 7 bulletins "blancs" et 3 bulletins "nuls".

La liste ROUSSELET a été élue et les adjoints installés.



Le Maire remercie l'assemblée et convie les personnes présentes à un verre de l'amitié.

DIVERS

Prochain conseil municipal : mardi 15 avril à 18H30.

La séance est levée à 18H53.

A Vineuil le 28 mars 2014,

Le Maire,

François FROMET

Affiché le :